




MRC de Maskinongé
Schéma d'aménagement
et de développement
révisé

Légende :

	Limites de l'îlot détruit		Affectation urbaine
	Affectation agricole active		Limites de propriété
	Affectation agro-forestière de type 2 (10 ha et +)		Rues desservies par l'aqueduc et l'égout
	Affectation agro-récréative		Limites de la zone agricole
	Affectation forestière		
	Affectation récréative		

Échelle = 1 : 7 000

Réalisation : Service de l'aménagement du territoire
Source : Base numérique M.R.N. 1 : 20 000
© Gouvernement du Québec

Plan no.
SPA-12

*Affectations agricoles /
Îlots détruits :
Saint-Paulin*